



Québec, le 31 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 25 février dernier, le député de Montmorency, monsieur Raymond Bernier, déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant de conserver le Programme québécois de procréation assistée (Programme) comme il a été instauré le 5 août 2010, afin que tous les couples infertiles puissent donner la vie.

Les larges balises d'accès au Programme ont mené à une certaine dérive dans son application et à des répercussions financières consécutives à celle-ci, de même qu'à diverses situations complexes et problématiques. Le projet de loi 20, présentement sous étude par l'Assemblée nationale, inclut des nouvelles balises qui permettraient d'assurer la protection de la santé des femmes et des enfants à naître, tout en rehaussant le niveau de la qualité, de la sécurité et de l'éthique des activités de procréation assistée.

Dans le souci d'une gestion saine des ressources du gouvernement, considérant les mesures de réductions budgétaires attendues du ministère de la Santé et des Services sociaux et considérant les sommes substantielles requises pour continuer de répondre à la demande en procréation assistée, je ne peux donner suite à cette demande.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-01076

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488